



***TRAITE D'AMITIE ET DE COOPERATION ENTRE
LE BURKINA FASO ET LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE***

QUATRIEME CONFERENCE AU SOMMET

COMMUNIQUE CONJOINT

Ouagadougou, le 31 juillet 2014

Dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Amitié et de Coopération (TAC) entre le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire, la quatrième Conférence au Sommet s'est tenue à Ouagadougou, le jeudi 31 juillet 2014, sous la co-présidence de Leurs Excellences Messieurs **Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire** et **Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso**.

Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA était accompagné de Son Excellence Monsieur Daniel Kablan DUNCAN, Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget et plusieurs membres du Gouvernement ivoirien.

Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE était accompagné de Son Excellence Monsieur Beyon Luc Adolphe TIAO, Premier Ministre, Chef du Gouvernement et de l'ensemble des membres du Gouvernement burkinabè.

La liste des deux délégations est jointe en annexe.

La quatrième Conférence au Sommet a été précédée d'une réunion des experts, les 27 et 28 juillet 2014, et d'un Conseil de Gouvernement conjoint, le 30 juillet 2014.

Avant le début des travaux de la Conférence, une minute de silence a été observée en la mémoire des disparus du crash du vol AH 5017 de la compagnie AIR ALGERIE, survenu le 24 juillet 2014 en territoire malien. A cet égard, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire a, au nom du peuple ivoirien, présenté ses condoléances à Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso et exprimé sa compassion et sa solidarité aux familles des victimes et aux nations concernées.

S'agissant des victimes des récentes pluies diluviennes en République de Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso a, adressé au nom du peuple burkinabè, sa compassion et l'expression de sa solidarité à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, au peuple ivoirien ainsi qu'aux familles éplorées.

Au cours du Sommet, leurs Excellences Messieurs Alassane OUATTARA et Blaise COMPAORE se sont informés mutuellement de la situation dans leurs pays respectifs et ont abordé des questions d'intérêt commun d'ordre bilatéral, sous-régional, régional et international. Les deux Chefs d'Etat se sont félicités du climat de paix et de dialogue social qui prévaut dans leurs pays respectifs dans la perspective des échéances électorales prochaines.

Au plan bilatéral, les deux Présidents ont fait l'évaluation des décisions et recommandations issues de la troisième Conférence au Sommet du TAC, tenue le 30 juillet 2013 à Yamoussoukro et identifié de nouveaux domaines de coopération.

1. **Concernant le projet de construction de l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de l'achèvement des études de faisabilité et a donné des instructions pour la finalisation des études techniques détaillées. Elle a décidé d'accélérer la recherche de financement en vue de la réalisation effective de ce projet vital pour le Burkina Faso et la République de Côte d'Ivoire.
2. **S'agissant de la Décision portant réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya et la construction de la nouvelle voie ferrée Kaya-Tambao**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de la signature de l'Accord-cadre de négociation pour la réhabilitation, la construction et l'exploitation du chemin de fer Abidjan-Kaya-Tambao et la construction du Terminal Minéralier au

port d'Abidjan, entre le Burkina Faso, la République de Côte d'Ivoire, Pan African Minerals LTD et Bolloré.

Elle a, en outre, demandé aux deux opérateurs, Bolloré et Pan African Minerals (PAM) de respecter strictement le calendrier proposé par les deux pays en vue du démarrage effectif des travaux prévu en août 2014.

La Conférence au Sommet a, au titre du traitement de la dette due aux Etats et aux sociétés de patrimoine ferroviaire, invité SITARAIL à honorer ses engagements.

- 3. Au titre de la Décision portant approvisionnement régulier du Burkina Faso en énergie électrique et en hydrocarbures par la Côte d'Ivoire**, la Conférence au Sommet a salué la décision des autorités ivoiriennes d'augmenter la fourniture d'électricité au Burkina Faso de 70 à 80 MW à compter de 2014.

Compte tenu, d'une part, de l'importance de l'énergie électrique dans le développement et la croissance économique des deux pays et d'autre part, des longs délais et des coûts importants de mise en œuvre des projets énergétique, la Conférence a instruit les deux Ministres chargé de l'énergie, d'élaborer un plan directeur commun de développement des capacités de production et de transport d'électricité. Ce plan directeur sera soumis au prochain Sommet du TAC.

Elle a, en outre, encouragé la création d'une société de Pipe-line sur le tronçon Bouaké-Ferkessédougou et Ferkessédougou-Ouagadougou avec la participation de la SONABHY au capital de ladite société.

- 4. Concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de facilitation du commerce, du transit et du transport sur le corridor Abidjan-Ouagadougou**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de l'amélioration du climat des affaires et du renforcement des échanges commerciaux ainsi que de la facilitation du droit d'établissement.
- 5. Evaluant l'Accord de coopération en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso**, la Conférence au Sommet a noté avec satisfaction les avancées positives depuis sa signature, en relevant que des efforts supplémentaires restent à fournir pour consolider les acquis.
- 6. Examinant la recommandation relative à la matérialisation de la frontière Burkina Faso-Côte d'Ivoire**, la Conférence au Sommet a salué les concertations entamées ainsi que l'adoption de textes en la matière.
- 7. Concernant la question relative à l'occupation du Mont Péko, en République de Côte d'Ivoire**, la Conférence au Sommet a convenu de poursuivre la mutualisation des efforts pour assurer une bonne gestion de cette situation préoccupante.
Ainsi, en vue d'accélérer la mise en œuvre effective du plan d'action d'évacuation des populations du parc national du Mont Péko, les Parties recommandent la mise en place dans les meilleurs délais, d'un Comité mixte de coordination et de suivi pour garantir une appropriation de l'opération d'évacuation par les parties prenantes et assurer une exécution conjointe dudit plan.
- 8. Abordant le domaine de la coopération politique, diplomatique et d'intégration régionale, les deux Parties ont salué le leadership du Président Alassane OUATTARA lors de ses deux mandats en qualité de Président en exercice de la CEDEAO. Elles ont également positivement apprécié la médiation du Président Blaise COMPAORE dans la crise malienne.**

Les deux Parties se sont réjouies des mandats confiés par la CEDEAO aux deux Présidents respectivement en matière de libre circulation des personnes et des biens et en matière de désenclavement et de Transport aérien.

Le deux Parties ont affirmé leur détermination à promouvoir l'intégration régionale et à faire de la République de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, le moteur du développement et de l'intégration en Afrique de l'Ouest.

La Conférence au Sommet a, par ailleurs, noté la tenue d'échéances électorales majeures en 2015 au Burkina Faso et en République de Côte d'Ivoire et souhaité qu'elles se déroulent dans de bonnes conditions.

Elle s'est réjouie de la concertation et de la collaboration étroites au niveau des représentations diplomatiques burkinabè et ivoirienne ainsi que du renforcement de la coopération entre leurs délégations dans les fora internationaux.

Les deux Chefs d'Etat ont donné des instructions pour que les représentations diplomatiques burkinabè et ivoirienne se suppléent dans les Etats en cas de besoin. La Conférence au Sommet s'est félicitée de la tenue à Ouagadougou, en septembre 2014, d'un Sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur l'emploi, l'éradication de la pauvreté et le développement inclusif.

Ils se sont, en outre, félicités de l'inscription du projet Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (SKBO) au programme pilote d'initiative transfrontalière de la CEDEAO et de la signature de deux Accords de coopération et de subvention entre la CEDEAO et l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) pour entamer la mise en œuvre desdits projets. Les Chefs d'Etat se sont réjouis de l'engagement de la CEDEAO à accompagner ces projets.

9. **S'agissant du secteur des mines**, la Conférence au Sommet a noté avec satisfaction la prise de mesures en vue de réglementer l'exploitation artisanale des mines à petite échelle notamment par l'interdiction du travail des enfants et de l'usage de produits chimiques ainsi que d'explosifs. La Conférence au Sommet s'est en outre félicitée des actions de sensibilisation et de formation organisées pour renforcer l'encadrement de l'activité d'orpaillage afin de mieux préserver l'environnement physique et social sur les sites d'exploitation.
10. **Concernant la coopération en matière de Défense et de Sécurité**, la Conférence au Sommet a salué les concertations menées entre les forces de défense et de sécurité des deux pays en vue de juguler le grand banditisme et de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée.
11. **S'agissant de la Coopération administrative, décentralisée et transfrontalière**, la Conférence au Sommet a encouragé la formalisation des cadres de coopération entre autorités administratives transfrontalières.
12. **Abordant la question relative à la fluidité du trafic et à la libre circulation des personnes et des biens**, la Conférence a salué la réduction considérable de postes de contrôle et a encouragé la poursuite du démantèlement des barrages illicites et la lutte contre le racket.

La Partie ivoirienne a félicité la Partie burkinabè pour la bonne tenue du Forum Régional Citoyen sur la libre circulation des personnes et des biens, le droit de résidence et d'établissement dans l'espace CEDEAO.

Les Chefs d'Etat ont encouragé les deux Gouvernements à poursuivre les concertations et les actions de sensibilisation pour la mise en œuvre effective des protocoles de la CEDEAO et de l'UEMOA sur la libre circulation des personnes et des biens et le droit d'établissement.

13. **S'agissant de l'Economie, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Commerce**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de l'organisation des fora économiques et commerciaux et a encouragé la prise de mesures idoines pouvant accélérer davantage les échanges dans ces domaines. Elle a, à cet égard, apprécié positivement le projet burkinabè d'organiser, en décembre 2014, des journées économiques en République de Côte d'Ivoire et encouragé la Partie ivoirienne à faire de même au Burkina Faso.

Au sujet de la Convention d'établissement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina en Côte d'Ivoire, la Conférence a exhorté à la poursuite des concertations en vue de sa signature en décembre 2014, lors des journées économiques du Burkina Faso en République de Côte d'Ivoire.

14. **Concernant le Tourisme et la Culture**, la Conférence s'est félicitée de l'organisation des journées culturelles en prélude à la quatrième Conférence au Sommet du TAC. Elle a saisi l'opportunité pour inviter à plus de dynamisme et d'engagement en vue du renforcement des liens culturels entre les deux pays.
15. **Abordant la question des autres infrastructures routières**, la Conférence au Sommet a, au titre de la réhabilitation, du renforcement et du développement des réseaux routiers inter-Etats, apprécié positivement leur entretien périodique et la recherche de financement pour leur réalisation.
16. **S'agissant de la coopération postale, de la communication, des télécommunications et technologies de l'information et de la Communication**, la Conférence au Sommet a encouragé la poursuite des concertations entre les deux Comités techniques nationaux de migration vers la transition numérique de terre (TNT), en vue d'une meilleure articulation de cette transition.

Elle a également salué les concertations régulières entre les autorités de régulation des télécommunications des deux pays et la décision de soutien réciproque des candidatures ivoiriennes et burkinabè aux différents postes à l'Union Internationale des Télécommunications.

17. **Dans les domaines de l'agriculture, de l'eau, du foncier rural, de la production animale et des ressources halieutiques**, la Conférence au Sommet a insisté sur la nécessité de la concertation et de la sensibilisation sur les questions foncières.

Les deux Chefs d'Etat ont apprécié positivement les concertations qui ont eu lieu entre les Comités Nationaux en charge de la Lutte contre la Drogue pour une meilleure prise en charge de la question de la circulation illicite des produits vétérinaires dans les activités desdits Comités.

18. **Examinant la question des changements climatiques et de la gestion durable des forêts**, la Conférence au Sommet a encouragé l'opérationnalisation des programmes mis en place à cet effet.
19. **Concernant l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la solidarité, l'emploi, la jeunesse, la formation professionnelle, la santé et les affaires sociales, la justice, les droits humains, l'éducation, les sports, la promotion de la femme et le genre**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de la qualité du partenariat ainsi que de l'élargissement du cadre juridique dans ces domaines. Elle a, en outre, décidé de créer, à court terme, un organe commun doté d'un Fonds chargé de trouver des solutions aux problèmes de la jeunesse, conformément aux dispositions de l'article 19 du Traité.

S'agissant particulièrement de la menace que constitue l'épidémie à virus EBOLA, la Conférence a convenu de renforcer la surveillance épidémiologique et le contrôle sanitaire aux frontières des deux pays.

20. **Evoquant les mécanismes de mise en œuvre des décisions et recommandations du TAC**, la Conférence a réaffirmé l'importance d'assurer le suivi et l'évaluation des décisions et recommandations issues des Conférences au Sommet. A cet égard, elle a salué la signature du Protocole d'Accord portant création d'un Comité conjoint de suivi et d'évaluation des décisions et recommandations des Conférences au Sommet.

Dans le même esprit, la Conférence a encouragé la création d'un cadre stratégique de concertation au niveau des Chefs de Gouvernement des deux pays, en application de l'article 16 du Traité.

21. **Au titre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration**, la Conférence au Sommet s'est félicitée de la signature d'un protocole d'accord de coopération et a encouragé son opérationnalisation en vue d'adapter les administrations des deux pays aux besoins nouveaux de développement.

22. **Au titre des Accords de coopération**, la Conférence a marqué sa volonté et son engagement à renforcer le cadre juridique de la coopération des deux Etats. Dans cette optique, elle s'est félicitée de la signature de vingt-huit (28) Accords et Protocoles d'Accords survenue au cours de la quatrième Conférence au Sommet.

23. **Au plan sous-régional**, les deux Chefs d'Etat ont exprimé leur solidarité aux autorités et au peuple maliens, tout en réaffirmant leur attachement à la recherche d'une solution durable à la crise au Nord Mali, par la voie du dialogue inclusif tel que prôné par l'Accord Préliminaire de Ouagadougou.

Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA a salué l'engagement personnel de Son Excellence Monsieur **Blaise COMPAORE**, Président du Burkina Faso, Médiateur désigné de la CEDEAO, en vue de soutenir ce pays frère dans ses efforts de sortie de crise.

24. **Au plan régional**, les deux Chefs d'Etat ont réitéré leur attachement à l'Union Africaine et à la CEDEAO, qui constituent des cadres appropriés pour la construction de la paix, de la solidarité et de la coopération entre leurs pays et leurs peuples.

A cet égard, ils ont réaffirmé leur totale adhésion à l'application effective du schéma de la CEDEAO sur la libéralisation du commerce et des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, le droit d'établissement et de résidence ainsi que la création d'une monnaie commune dans la sous-région.

Ils ont réitéré leur engagement à œuvrer de concert en vue du renforcement des institutions communautaires pour faire de l'intégration une réalité.

Les deux Chefs d'Etat ont en outre exprimé leur préoccupation concernant la recrudescence de la violence perpétrée par la secte Boko Haram au Nigéria. Ils ont, à cet égard, exprimé leur compassion et leur solidarité à l'endroit du Gouvernement et du peuple nigériens.

Sur la situation en République Centrafricaine, les deux Chefs d'Etat ont appelé à l'arrêt des violences interconfessionnelles et à un engagement plus ferme de la communauté internationale en vue du rétablissement de la paix et du retour à une situation politique normale.

25. **Au plan international**, la Conférence s'est félicitée de la convergence de vues des deux Chefs d'Etat sur les questions internationales, notamment la crise économique, le réchauffement climatique et la criminalité transnationale ainsi que la lutte contre le terrorisme.

Examinant le contexte mondial de pauvreté, de cherté de la vie, de la criminalité transnationale et du terrorisme qui constituent des préoccupations majeures pour leurs Etats, ils ont pris l'engagement de conjuguer leurs efforts pour lutter contre ces fléaux.

Concernant la situation au Moyen Orient, les deux Chefs d'Etat ont déploré les récents événements dans la bande de Gaza, qui ont entraîné des pertes en vies humaines. Ils ont exhorté les Parties en conflit à respecter scrupuleusement le cessez-le-feu et à reprendre le dialogue en vue de parvenir à une solution durable.

A l'issue de la Conférence au Sommet, les deux Chefs d'Etat se sont félicités des résultats obtenus et ont renouvelé leur satisfaction pour l'atmosphère cordiale et fraternelle qui a marqué le déroulement des travaux. Ils ont convenu de la tenue de la cinquième Conférence au Sommet courant 2015 en République de Côte d'Ivoire.

Au terme de son séjour, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, a renouvelé à son Frère et Ami, Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, au Gouvernement et au Peuple burkinabè, ses sincères remerciements pour l'accueil très chaleureux et fraternel, l'hospitalité authentiquement africaine ainsi que les commodités dont lui-même et sa délégation ont bénéficié durant leur séjour.

Le prochain Sommet des Chefs d'Etat sur le Traité d'Amitié et de Coopération entre la République de Côte d'Ivoire et le Burkina Faso se tiendra dans la dernière semaine du mois de juillet 2015 à Yamoussoukro.

Fait à Ouagadougou, le 31 juillet 2014

Blaise COMPAORE
Président du Burkina Faso

Alassane OUATTARA
Président de la République
de Côte d'Ivoire